



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/09/2022

Dossier complet le :
27/09/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0290

1. Intitulé du projet

Réalisation de 2 forages et d'essais de pompage, réservoir de Combaron, commune de La Motte

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

STRAMBIO, Richard, Président

RCS / SIRET

2 4 8 3 0 0 4 9 3 0 0 1 2 4

Forme juridique

Communauté d'agglomérations

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a)	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 2 forages nouveaux en substitution des forages existants dont l'un est devenu inexploitable et l'autre présente un état très dégradé.

Phase 1 : réalisation du forage F3

Phase 2 : réalisation du forage F4

Les 2 nouveaux forages :

- seront réalisés sur la même parcelle que les 2 forages existants ;
- seront réalisés sur le même aquifère que les 2 forages existants ;
- auront un débit nominal identique à celui pour lequel les ouvrages existants avaient été conçus.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette demande est de pouvoir sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune de La Motte, en réalisant 2 forages neufs, pour substituer les ouvrages existants actuellement dans un état très dégradé.

Cette sécurisation doit intervenir dès que possible.

Les travaux sont programmés sur la période allant de décembre 2022 à février 2023.

Les travaux sont scindés en 2 phases :

Phase 1

- Etape 1 : réalisation de 1 sondage de reconnaissance S3
- Etape 2 : réalisation de 1 forage d'essai F3 par alésage du sondage S3
- Etape 3 : réalisation de 1 cycle d'essais de pompage sur le forage d'essai F3

Phase 2

- Etape 1 : réalisation de 1 sondage de reconnaissance S4
- Etape 2 : réalisation de 1 forage d'essai F4 par alésage du sondage S4
- Etape 3 : réalisation de 1 cycle d'essais de pompage sur le forage d'essai F4

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Chaque phase consiste en 3 étapes principales :

Etape 1. Réalisation de 1 sondage de reconnaissance

- 50 ml minimum, 100 ml maximum par sondage
- test du sondage au soufflage

Etape 2. Réalisation de 1 forage d'essai

- 50 ml minimum, 100 ml maximum par sondage
- développement au soufflage et à pompe immergée, sans additif

Etape 3. Réalisation de 1 cycle d'essais de pompage

- essais par paliers (4 paliers de 2 h chacun, soit 8h de pompage) sur le forage d'essai avec analyses physico-chimiques
- essais de longue durée (72h) sur le forage d'essai avec analyses de type 1ere adduction

La surface nécessaire à la réalisation de chaque forage correspond à une surface totale d'environ 35 m² afin de pouvoir installer la foreuse (~16 m²), les tiges de forages (~15 m²) ainsi que l'atelier de cimentation nécessaire aux renforcements des forages (~4 m²).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 2 forages réalisés seront connectés au réseau de distribution, après validation de leur capacité et vérification de la bonne qualité des eaux sur la base des analyses chimiques faites en laboratoire sur des échantillons prélevés durant les essais de pompage de longue durée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est associé à aucune procédure d'autorisation.

Il est associé à la procédure de la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, rubrique 1.1.1.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise définitive (forage)	0,25 m ²
Emplacement de la foreuse	~16 m ²
Stockage des tiges de forages	~15 m ²
Emplacement de l'atelier de cimentation pour le renforcement des puits	~4 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle 000 B 2
LES SEOUVES
83920 LA MOTTE

(Carte de localisation au sein du
Prédiagnostic écologique annexé au
Cas-par-Cas)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de La Motte

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle cible n'inclut pas de ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle cible du projet se localise dans le périmètre de protection immédiate et le périmètre de protection rapprochée des 2 forages à substituer.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume à prélever durant les travaux est estimé à 8000 m ³ environ pour les essais de pompage des 2 forages d'essai. Il s'agit d'un volume très faible au regard des volumes régulièrement extraits lors de l'exploitation de la même masse d'eau à la même profondeur par les 2 forages existants. L'impact potentiel sur les masses d'eau superficielle est a priori nul, compte tenu de l'absence de lien hydraulique entre les milieux superficiels et l'aquifère sous-jacent du fait de la présence d'un écran argileux entre 15 et 32 m de profondeur.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation des 2 nouveaux forages se fera suivant les mêmes modalités que les ouvrages existants qui sont autorisés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera très légèrement excédentaire en matériaux puisqu'il creusera 2 sondages verticaux de diamètre 165 mm sur 100 ml maximum, puis 2 forages verticaux, de diamètre 406 mm de 0 à 17,50 m de profondeur, puis de diamètre 350 mm de 17,50 à 31 m de profondeur, puis de diamètre 250 mm de 31 à 50 m minimum de profondeur. Soit un volume prévisionnel extrait de 16,58 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement anthropisé puisque correspondant à un réservoir d'eau, des forages, des ouvrages connexes et des accès à ces ouvrages. Les enjeux écologiques sur la parcelle cible B002 sont très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur la faune et la flore non aquatique, du fait de la nature exclusivement souterraine des travaux, de l'isolement physique et hydraulique de l'aquifère cible des milieux superficiels de ce site, du caractère anthropique de la parcelle cible du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a une consommation permanente d'espace, réduite au diamètre du forage à réaliser, de l'ordre d'un quart de mètre carré chacun. Cet espace est déjà anthropisé. Le reste de la consommation d'espace est temporaire et entièrement réversible. Il concerne un espace, anthropisé, déjà utilisé pour l'entretien des installations d'eau potable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique est recensé au droit du site du projet et dans leur environ immédiat.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque naturel est recensé au droit du site du projet et dans leur environ immédiat.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet peut potentiellement créer de la turbidité lors de la foration du gîte aquifère qui inclut de l'argile beige. Toutefois, ce risque reste limité du fait du caractère a priori local et en faible quantité de cette argile. Cette étape de la foration sera donc exécutée avec les forages actuels à l'arrêt, après remplissage du réservoir existant, afin de ne pas provoquer d'incidences sur la distribution de l'eau potable. Le projet n'engendre pas de risques sanitaires pour la masse d'eau sollicitée : tous les outils utilisés pour la foration et les essais de pompage seront, comme il est d'usage, désinfectés préalablement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics seront minimales et strictement limités à l'amener et au repli du matériel de chantier, en début et fin des travaux, par véhicules lourds, ainsi qu'à l'arrivée et au départ de l'équipe de chantier (2 personnes) en début et fin de semaine par un véhicule léger. Ces trafics minimales seront sans incidence sur l'activité des voies d'accès au site de projet (A8, D1555, D47, D254).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier produira du bruit, uniquement durant la foration, en particulier en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée. Le bruit s'atténuera avec l'enfoncement de la foration. Dans tous les cas, le bruit sera strictement limité à la journée, aux heures usuelles de travaux (8h - 17h). Il s'intégrera dans le bruit de fond quotidien généré par la route D254 adjacente au site de projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucune odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier est susceptible d'engendrer des vibrations, uniquement durant la foration, sur un diamètre de quelques mètres autour de la foreuse en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée. Les vibrations s'atténueront rapidement et fortement dès l'enfoncement de la foration.</p> <p>Dans tous les cas, le phénomène sera strictement limité à la journée, aux heures usuelles de travaux (8h - 17h).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucune émission lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les prélèvements en eau réalisés lors des développements et des essais de pompage vont engendrer des rejets au cours d'eau voisin, après décantation, sans aucun traitement additif éventuel. Ces rejets ont une incidence positive dans la mesure où ils augmenteront le débit du cours d'eau concerné, et où la qualité des rejets sera contrôlée par une métrologie continue et maîtrisée par une décantation en bac.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production, sur un volume très réduit (quelques mètres cubes), de déchets non dangereux, inertes, correspondant au volume de roches forées. Ces déchets, qui sont en fait des déblais, seront évacués au fur et à mesure de leur production vers un site adapté.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inséré dans le fond d'un vallon étroit, sans vue, en net contrebas de la D254 dont la ceinture est végétalisée. Ainsi, le projet ne peut porter une atteinte visuelle à un élément remarquable d'un site. Les ouvrages qui seront gardés pour l'exploitation seront intégralement enterrés, y compris les raccords au réseau, de sorte qu'aucun élément ne soit visible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune modification sur les activités humaines dans la mesure où : - la parcelle cible est déjà anthropisée et accueille déjà des installations en eau potable ; - les eaux souterraines de ce secteur n'ont pas d'autre usage que l'Alimentation en Eau Potable Collective.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets potentiellement négatifs sont par nature temporaires car liés aux travaux, sans excéder 3 mois. Les incidences en termes de bruit seront limitées par l'usage préférentiel de moteurs isolés d'un point de vue phonique. Les incidences en termes de vibration seront très fortement atténués par l'inertie acoustique du milieu souterrain et le type de travaux, très localisés et rotatif à la verticale. Egalement, toutes les précautions usuelles à ce type de chantier seront prises afin d'éviter toutes pollutions accidentelles des milieux aquatiques superficiels et souterrains. Aucune plateforme de travail ne sera réalisée. Un tube de soutènement sera installé et cimenté sur les premiers 32 ml forés afin de protéger les eaux souterraines de toute pollution issues des eaux de ruissellement. Des produits absorbants spéciaux seront disponibles sur le chantier. Les engins seront posés sur la totalité de leur surface sur une bâche de rétention étanche comportant un rebord périphérique. Les entreprises disposeront d'un bac de récupération des déchets qui sera évacué en fin de chantier à la déchetterie la plus proche. Il sera strictement interdit aux engins de chantier de faire le plein de carburant ou d'huile sur la zone de travaux et dans les environs immédiats. Une attention particulière sera portée au risque d'incendie (présence d'extincteur ; interdiction de générer des étincelles autres que celle d'une soudure). Les déblais de chantier seront enlevés sans délai, l'absence de boue de forage et de traitement chimique annule un quelconque traitement, les eaux extraites du forage ne nécessitent aucun traitement autre que la décantation en bac. Les mesures spécifiques aux enjeux biologiques sont décrites en Annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est sans incidence sur les milieux superficiels aquatiques. Les eaux souterraines profondes cibles du projet se situent à partir de 32 m de profondeur, sous une couche imperméable de plus de 15 mètres d'épaisseur, sans connexion directe connue avec les milieux superficiels à l'échelle du site du projet. Toute connexion directe avec les milieux superficiels sera rendue impossible par l'étanchéité des ouvrages jusqu'au toit du réservoir aquifère, c'est-à-dire sur les 32 premiers mètres. La nature exclusivement souterraine des travaux exclut toute incidence directe sur les milieux naturels et la biodiversité, à l'exception du bruit, restreint aux heures usuelles de travail, et de l'implantation des outils de foration, réduit à quelques dizaines de mètres carrés. Les incidences sur le paysage sont très faibles, y compris dans un rayon de 50 m, du fait de l'implantation du projet dans un vallon assez étroit, peu fréquenté sur ce tronçon et ceinturés de végétaux. Les incidences sur la santé sont nulles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

SYMBIODIV (2022). PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROJET DE PROSPECTION PAR FORAGES D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE (83). LA MOTTE (83). 14 septembre 2022. 32 pages

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus